

Ecole Intercommunale De Musique de la Baie du Cotentin

« INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES POUR 2017-2018* »

**Début des cours lundi 18 septembre 2017 – fin des cours samedi 23 juin 2018*

NOM de l'élève :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Age à la rentrée :

Adresse postale de la résidence PRINCIPALE de l'élève :

Adresse mail :

Tel fixe :

Tel portable :

Adresse postale n° 2 éventuelle (2^{ème} responsable légal...) :

Adresse mail :

Tel fixe :

Tel portable :

Nom, prénom et adresse de la personne chargée du règlement de la cotisation :

CHOIX DES ACTIVITES sur le site de CARENTAN :

(à cocher)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> -Batterie | mercredi-vendredi-samedi |
| <input type="checkbox"/> -Trompette | lundi |
| <input type="checkbox"/> -Guitare classique | mercredi ou samedi (sous réserve de confirmation de créneau du nouveau professeur) |
| <input type="checkbox"/> -Clarinette | vendredi |
| <input type="checkbox"/> -Saxophone | mercredi |
| <input type="checkbox"/> -Guitare d'accompagnement | lundi-mercredi-jeudi-vendredi |
| <input type="checkbox"/> -Flûte traversière | mardi-mercredi-vendredi |
| <input type="checkbox"/> -Bao Pao | mercredi-vendredi |
| <input type="checkbox"/> -Trombone, Tuba, cor | mardi-jeudi |
| <input type="checkbox"/> -Xylophone | mardi-jeudi |
| <input type="checkbox"/> -Préparation au bac | mercredi-vendredi |
| <input type="checkbox"/> -Formation musicale | lundi-mercredi-jeudi : selon groupe de niveau |

CHOIX DES ACTIVITES sur le site de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE :

(à cocher)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> -Piano | lundi-vendredi-samedi |
| <input type="checkbox"/> -Formation musicale | mercredi ou samedi (sous réserve de confirmation de créneau du nouveau professeur) |

CHOIX DES ACTIVITES sur le site de PICAUVILLE :

(à cocher)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> -Batterie | mercredi |
| <input type="checkbox"/> -Trompette | lundi |
| <input type="checkbox"/> -Guitare classique | mercredi ou samedi (sous réserve de confirmation de créneau du nouveau professeur) |
| <input type="checkbox"/> -Guitare folk-électrique-basse | vendredi-samedi |
| <input type="checkbox"/> -Piano | mercredi |
| <input type="checkbox"/> -Formation musicale | mercredi ou samedi (sous réserve de confirmation de créneau du nouveau professeur) |

Les souhaits d'inscription pour les nouveaux élèves se déroulent uniquement entre **le 23 août et le 1er septembre 2017**.

Durant cette période, il est impératif de déposer cette fiche d'inscription complétée au secrétariat de l'école, situé à la communauté de communes, qui vous remettra les dates de rendez-vous professeurs-élèves de rentrée. Les créneaux horaires des cours seront planifiés lors de ces rencontres du 4 au 9 septembre 2017, en aucun cas auprès du secrétariat de l'école.

Les demandes d'inscription transmises après le 1er septembre ne seront pas prises en compte. **Lorsqu'une classe est complète, nous ajoutons votre demande sur une liste d'attente** pour vous recontacter si une place se libère au cours de l'année.

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

j'autorise je n'autorise pas l'école de musique à réaliser des supports visuels (photos, vidéos, enregistrements visuels) avec « mon image* », « l'image de mon enfant* » (* rayer la mention inutile), à des fins de promotion ou d'information des activités de l'école.

FICHE SANITAIRE

N° de Sécurité Sociale de l'élève : _____

Nom et téléphone du médecin traitant : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ tel : _____

Décharge médicale 2017-2018 :

- ✓ En cas d'urgence et d'impossibilité, j'autorise je n'autorise pas l'école de musique à prendre toutes les mesures d'urgence qui s'imposent, y compris l'hospitalisation, si nécessaire
- ✓ Allergie, traitements médicaux, régimes alimentaires spécifiques, lunettes, lentilles, prothèses... :

- ✓ Préciser le protocole (remettre obligatoirement l'ordonnance au professeur lors du premier cours) :

AUTORISATION DE SORTIE DE COURS (POUR LES ELEVES MINEURS)

J'autorise mon enfant

- à quitter seul(e) l'école de musique à la fin de l'activité
- à quitter l'école de musique accompagnée (e) de la personne suivante (*autre que les parents*) :

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions tarifaires relatives à la scolarisation à l'école de musique, je m'engage à en régler la cotisation,
- Je m'engage à prévenir la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin de toute modification intervenant dans ce formulaire,
- Je m'engage à avertir le professeur de musique dans les meilleurs délais en cas d'absence aux cours

Fait le : ____ / ____ / 2017

Nom et signature de l'élève (ou du responsable légal) :
(Précédés de la mention « lu et approuvé » validant toutes les données de ce formulaire)



REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

		TARIFS			
		Elèves résidant la communauté de communes		Elèves résidant hors du territoire de la communauté de communes	
		Enfant*	Adulte	Enfant*	Adulte
* Enfant = - de 18ans					
Formation instrumentale	cours individuel	120 €	240 €	320 €	400 €
Formation musicale (solfège)	cours collectif	80 €	100 €	160 €	200 €
Formation musicale et formation instrumentale		180 €	320 €	440 €	560 €
Apprentissage du Bao Pao (4 pers maxi par cours d'1h)	cours collectif	100 €	120 €	200 €	240 €
Location d'un instrument (flûte, clarinette, saxo, trompette)		90 €	90 €	180 €	180 €
Participation à une pratique instrumentale collective sans autre activité		30 €	30 €	30 €	30 €
Forfait préparation BAC	cours individuel	25 €		25 €	

- ✓ **Règlement de la cotisation « à réception de facture » en octobre 2017**, par les moyens suivants :
- chèque à l'ordre du Trésor Public, chèques-vacances, SPOT50 (*au nom de l'élève*), espèces auprès du régisseur de la communauté de communes. (*Important : cette année l'opération « @toos activités artistiques » n'a pas été renouvelée par la Région.*)
- ✓ **Possibilité d'encaissement échelonné en 2 fois sur octobre et novembre 2017, ou en 3 fois sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2017.**
- ✓ **Réductions accordées :**
- 25% sur le tarif le moins élevé à compter du 2^{ème} élève inscrit de la même famille (fratrie/ascendant/descendant),
 - 25% sur le tarif de la formation instrumentale pour un deuxième instrument (même élève).